

# Info-pratiques

- La mairie reprend ses horaires normaux d'ouverture au public : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 18h
- Prochain don du sang : le 29 octobre 2008, salle intercommunale Chonas-St Prim à partir de 16h
- **Le transport à la demande Tadéo (ainsi que les lignes de transport en commun de Vienne) est devenu : L'va.** Le principe de réservation est le même (réservation au minimum la veille, avant 17h, au 0 810 414 909, du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h). L'offre s'étend avec une arrivée possible à Vienne (garde SNCF) à 8h15. **Autre bonne nouvelle : le prix du trajet passe de 1.50 € à 1,10 €, c'est à dire le même tarif que sur l'ensemble des lignes urbaines.** Des guides horaires pour les transports urbains sont disponibles en mairie

## Jamais sans mon département :

Suite à la réforme du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) un groupe de 180 parlementaires issus de l'ensemble de la représentation nationale, de droite comme de gauche, se sont rassemblés au sein d'un collectif « Jamais sans mon département ». Si la réforme leur semble nécessaire, ils regrettent la disparition de cette marque d'appartenance à un territoire, un terroir, une identité. Ce collectif de députés demande que le numéro du département continue de figurer systématiquement sur les plaques d'immatriculation des véhicules. Les sondages réalisés auprès de nos concitoyens, montrent que 71 % des français ne souhaitent pas voir la disparition du numéro de leur département. Pour accompagner efficacement cette démarche, le club « jamais sans mon département » a été créé. Il regroupe des maires, des conseillers généraux, des élus de tous bords attachés au maintien du n° de département. Outre les délibérations prises au sein des conseils municipaux, une pétition de soutien destinée aux habitants prend le relais. Si vous désirez que soit maintenue cette spécificité territoriale, venez signer la pétition en mairie pendant les horaires d'ouverture.

## Rénovation de votre logement profitez de l'OPAH intercommunale

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux ? L'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la communauté d'agglomération du pays viennois eut vous permettre de bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif nécessitant des travaux d'amélioration ou d'un bâtiment que vous souhaiteriez transformer en logement. Vos travaux ne sont pas commencés, votre logement est achevé depuis plus de 15 ans, vous souhaitez le louer après les travaux, vous faites appel à des artisans ou à des entreprises :

→ vous pouvez bénéficier de subventions représentant 10 % à 70 % du coût des travaux variant selon le niveau de loyer pratiqué après travaux. → Des primes et des aides complémentaires sont possibles, si votre logement est vacant depuis moins d'un an, si vous installez des énergies économes en énergie.

Vous êtes propriétaire occupant. Vos travaux ne sont pas commencés, votre logement est achevé depuis plus de 15 ans, vous avez des ressources inférieures aux plafonds fixés par l'état :

→ vous pouvez bénéficier de subventions de 20% à 70% du coût des travaux.

→ des primes et des aides complémentaires sont mobilisables, si vous réalisez des travaux de maintien à domicile ou d'adaptation du handicap, si vous installez des équipements économes en énergie.

**Pour une information personnalisée N° GRATUIT 0800 111 237 ou en mairie auprès de l'élue référente : Mme KOEHNEN, tél : 06.07.52.67.38**

## Les Associations vous proposent 1er forum des Associations

Les municipalités de Chonas-St Prim organisent le samedi 6 septembre 2008 de 14h à 18h à la salle intercommunale, le 1<sup>er</sup> forum des associations. Plus de 40 associations vous présenteront leurs activités, sportives, culturelles, artistiques. Venez découvrir ou redécouvrir votre monde associatif animé par de nombreux bénévoles.

## Refuge de Gerbey

Dimanche 5 octobre :  
Fête de St François d'Assise : journée portes ouvertes  
Dimanche 14 décembre : Noël des bêtes abandonnées : nombreux stands, tombola, expositions.

## Association Familiale

Vendredi 14 Novembre : Assemblée générale à 20h30, salle intercommunale.

## Association des Parents d'Elèves

Vendredi 12 septembre à 20h30 : Assemblée générale.  
Dimanche 7 décembre : Loto.

## Arden

Samedi 13 septembre : randonnée nocturne au départ du parking de la salle polyvalente de Chonas St Prim à 18h30

## Automne de la vie

Dimanche 9 novembre : concours de belote.

## Association de Chasse

Samedi 29 novembre : boudin à la chaudière, lavoir de Chonas.

## Lotissement Communal « Le Clos des Fontanettes »

Le permis d'aménager qui intègre l'autorisation de lotir avec les dernières modifications vient d'être accordé. L'appel d'offres pour les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement du lotissement va pouvoir être engagé, en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ( voirie, alimentation en eau potable, électricité, réseau de télécommunications, évacuation des eaux usées, des eaux pluviales, éclairage, aire de stationnement, espaces végétalisés).

Les conventions avec les propriétaires riverains sont signées.

L'évaluation des coûts définitifs est en cours.

A l'issue du délai de recours, la première tranche du lotissement qui concerne la maison existante rentrera dans sa phase de concrétisation.

La seconde tranche - qui concerne les parcelles non bâties - pourra rentrer dans sa phase de réalisation dès que les travaux de viabilité primaire seront faits.

Pendant cette période, la municipalité examinera les candidatures. Les personnes inscrites sur ce programme en 2007 sont invitées à confirmer leur inscription.

De nouvelles personnes souhaitant acquérir un terrain peuvent se faire connaître en mairie jusqu'à fin septembre.

Courant octobre, une réunion d'information sera proposée à tous les candidats.

Les critères d'attribution des parcelles, hormis le caractère de résidence principale, privilégieront les jeunes ne possédant pas de terrains qui souhaitent rester au pays ou y revenir. Ils prendront en compte la qualité paysagère et l'optimisation des énergies renouvelables. Telle est la démarche environnementale que nous vous proposons d'engager pour que le Clos des Fontanettes soit un espace agréable à vivre.

### Questionnaire

Nous commençons l'analyse de vos propositions et réponses au questionnaire que nous vous avons adressé. Quatre-vingt personnes environ nous l'ont renvoyé. Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous pouvons inclure les questionnaires retardataires jusqu'au 15 septembre inclus.

Si vous l'avez égaré, vous pouvez le télécharger sur le site internet de la commune.

### Jeunes de l'été

Nous remercions, Anaëlle, Sandra, Coralie, Luisa, Cédric, Romain, Pierrick, Kévin, Benjamin, Victor qui ont au fil des semaines de l'été remplacé nos employés communaux.

Bonne rentrée à eux.

## Bibliothèque

La bibliothèque municipale participe depuis 2007 au prix des lecteurs « gouttes de sang d'encre ».

En 2008, dès la rentrée de septembre, elle met un jeu de livres sélectionnés à disposition des adhérents amateurs de romans policiers. Une seul choix est possible par lecteur. Un bulletin de vote sera remis au lecteur qui devra choisir parmi la liste de 5 titres, son roman préféré.

Il serait bien que les lecteurs puissent lire l'ensemble de la sélection, toutefois ce critère n'est pas une obligation pour exercer son droit de vote.

Le dépouillement des bulletins aura lieu le jeudi avant le festival sang d'encre à Vienne.

Pour cette année sont retenus :

- Zulu de Caryl Ferey (parution en avril 2008, série noire)
- La théorie du Panda de Pascal Garnier parution en janvier 2008, Zulma
- Sansalilna de Nicolas Jaillet (parution septembre 2007, après la lune)
- Assassinat sous X de Paul Lourbière (parution en avril 2008, stock)
- Le magicien de Jean Marc Souvira parution en février 2008, fleuve noir)

Bonne lecture et bon choix.

La bibliothèque reprend ses horaires normaux.

Le bibliobus passera le 23 septembre dans notre commune.

## Journées du Patrimoine

Le 20 et 21 septembre 2008 aura lieu la 20<sup>ème</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine. La bibliothèque et la municipalité présenteront « **le Rhône à Chonas l'Ambellan** » A travers le thème « Patrimoine et Création, ces deux journées permettront de célébrer ensemble le passé, le présent et l'avenir du Rhône, ainsi que les liens entre le fleuve, notre commune et les communes alentour.

Programme des journées du patrimoine :

- **Samedi 20 septembre** de 14h à 18h dans la salle du conseil municipal, exposition sur les aspects multiples du Rhône : sa richesse écologique, ses activités humaines, ses mutations selon les époques. Photographies anciennes des villages riverains, prêtées par l'Ile du Beurre, livres, témoignages, projections vidéo. A 14h30 et 16h30, Pierre et Monique Michel, accompagnés par les bénévoles de la bibliothèque animeront deux visites commentées de l'exposition. A 18h, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.
- **Dimanche 21 septembre** : En avant première de la création par la CAPV du sentier découverte du milan noir, nous vous proposons une promenade familiale depuis le château de Chonas jusqu'à la forêt alluviale de Gerbey, récemment classée en Espace Naturel Sensible (7,5 km aller-retour). Promenade libre.

Les deux projets seront exposés le samedi. Nous vous remettons à cette occasion des plaquettes consacrées au sentier d'interprétation et à la forêt alluviale (rappel : pour cette dernière, la plaquette est d'ores et déjà téléchargeable sur le site internet de la commune).

Si vous avez des objets se reportant au Rhône, nous serions très heureux de les joindre à notre exposition.

Contactez M. Marquis au 04 74 15 01 70 ou M. Michel au 04 74 56 49 55

## La CAPV recrute

La CAPV recrute 3 agents d'exploitation d'espaces sportifs (catégorie C) homme ou femme, titulaire du permis B, d'un BEP en bâtiment ou dans le domaine du sport. Travail à temps complet, en poste, samedi et dimanche.

Poste à pourvoir en décembre 2008.

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, et photographie) doivent être adressées au plus tard le 30 septembre 2008 : à Mr. le président de la CAPV, bâtiment Antarès – Espace St Germain - 30 avenue Gal Leclerc – BP. 263 – 38217 Vienne ou par e-mail à [info@paysviennois.fr](mailto:info@paysviennois.fr)

## Les classes en 3 et 8 ont décidé de faire la fête.

Le comité de pilotage du banquet des classes en 8 et 3 est composé de :

Madame Marinette DEYRE  
Monsieur Jean-paul ROUCHÉ  
Monsieur Christian PLASSON  
Monsieur Gilbert GIRARDON  
Monsieur Raphaël SERVE

Lors de cette première réunion, il a été convenu que le banquet des classes aura lieu le samedi 18 octobre à midi. Le comité de pilotage va contacter plusieurs restaurants suivant la disponibilité de chacun.

Toutes personnes voulant participer à ce banquet doit contacter ;

- Jean-Paul ROUCHÉ au 04 74 58 90 10
- Christian PLASSON au 04 74 58 90 24
- Gilbert GIRARDON au 04 74 58 80 76

Le coût du repas par personne vous sera communiqué dès le choix du restaurant.

La date limite d'inscription est le 10 octobre 2008.

Pour les informations complémentaires, nous reprendrons contact avec vous prochainement.

Le comité de pilotage.

## Les Boulistes à l'honneur »

6 joueurs de l'ASCP se sont qualifiés au championnat de France quadrette qui a eu lieu cette année à Bourg en Bresse du 18 au 28 juillet.

Nos félicitations à Louis REY, Christophe REY, Raymond VACHER, Guy GROLEAT, Philippe PACCALET et Denis VERNIER.

## Contrat Enfance Jeunesse

Dans le cadre de ce contrat signé entre les communes de Chonas, Reventin-Vaugris et les Côtes d'Arey, le centre de loisirs accueillera les enfants entre 4 et 11 ans à la salle polyvalente pendant les vacances de la Toussaint.

« L'espace ados » fonctionnera également.

Renseignements en mairie à partir de début octobre ou sur le site internet.

# Bonne rentrée à toutes et tous

## Rentrée scolaire

158 élèves ont repris le chemin de l'école, répartis dans 6 classes dont 63 dans les classes maternelles. Colleen après une longue période de rééducation, dû à un accident de la circulation, a pu rejoindre ses anciens camarades de classes. Les aménagements nécessaires à sa scolarisation ont continué au sein des bâtiments scolaires afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

Cette année, la modification la plus importante pour les enfants est la semaine à 4 jours avec repos les mercredi et samedi.

L'équipe enseignante qui entoure Mme Gerin, directrice, reste la même : Mme Jouclard, Mme Veyre, Mme Marguet, Mme Bajut, Mr. Blaise, Mme Curt.

Durant l'année 2007-2008, l'équipe enseignante, sur la base du volontariat, avait décidé de mettre en place des stages de soutien pour les classes de cours moyen. Ces stages ont eu lieu pendant les vacances de Pâques, la première semaine des vacances de juillet et la dernière semaine des vacances d'août et étaient proposés aux élèves en difficulté avec accord des parents. Ils seront reconduits en 2008-2009. Un soutien à raison de 2 heures par semaine pour tous les élèves scolarisés (y compris les maternelles) sera également mis en place dans le cadre de la nouvelle loi concernant les élèves en difficultés.

La commission école travaille actuellement sur l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants comme le stipule la nouvelle loi.

## Centre aéré de l'été 2008

L'Association Familiale de Chonas- St Prim- Reventin, a organisé le centre aéré d'été, du 07.07 au 01.08.2008, qui s'est déroulé comme habituellement dans les locaux de la salle d'animation rurale, les enfants ont pu profiter également des infrastructures sportives environnantes.

Le centre de loisirs a rencontré un franc succès, Mme GUINET (directrice) a su dynamiser son équipe avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme, elle était accompagnée de 11 animateurs(trices) titulaires ou stagiaires BAFA.

170 enfants ont fréquenté le centre de loisirs, le système d'inscription étant assez souple, paraît bien adapté aux besoins des familles (demi-journée, journée, semaine, mois).

L'équipe d'animation dynamique et compétente a su proposer une animation variée sous forme de semaine thématique (jeux d'eau, semaine chez les indiens, sport en tout genre) et comme chaque année la traditionnelle sortie hebdomadaire qui variait en fonction du thème (sortie piscine, sortie à une ferme équestre, et balade dans un labyrinthe). Pour conclure une semaine sur le thème de la danse (tectonique), à l'issue de cette semaine un spectacle a été proposé aux parents.

Un mini-camp a été organisé à la Vallée Bleue du 15.07 au 18.07.2008, 24 enfants ont pu y participer.

L'association remercie les municipalités de CHONAS, LES COTES D'AREY, St PRIM, REVENTIN, pour leur soutien et leur aide logistique.

*Comme chaque année, un certain nombre de vêtements ou accessoires, appartenant aux enfants ayant fréquenté le centre aéré, a été retrouvé par l'équipe d'animation. Ces objets vestimentaires peuvent être réclamés en mairie.*

La présidente, Frédérique Faury

## Mot du Maire

La montagne, la mer, la campagne, ou à Chonas, quel que fût votre lieu de vacances, je souhaite que vous ayez passé un bon été.

Durant ces deux mois, vous avez pu voir des adolescents, filles et garçons de Chonas réaliser les jobs d'été, en remplacement de nos employés communaux : l'aide à l'arrosage, l'entretien de l'espace public et travaux de peinture.

L'heure de la rentrée des classes a sonné et cette année scolaire nous comptons au total 158 élèves avec un effectif important pour les deux classes de maternelle.

Nous avons reçu en mairie le 11 août la modification du permis de lotir pour le Clos des Fontanettes. Nous devons respecter les deux mois « **des délais et voies de recours** » avant de commencer les travaux.

***Délais et voies de recours:** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **deux mois** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme deux mois vaut rejet implicite).*

Les collégiens et lycéens du quartier de la Colombette/Lieuraz vont prochainement avoir un abribus en haut du chemin de la Colombette. L'emplacement de cet abribus a été possible grâce à l'accord du propriétaire du terrain, sensible à la sécurité des enfants, qui nous le cède gratuitement.

Cet été, différentes entreprises et les employés communaux ont œuvré à l'aménagement d'un sanitaire réservé aux handicapés et à autres petits travaux qui vont améliorer l'accueil des élèves.

Je souhaite à tous une bonne rentrée.

L. Girardon-Tournier

La municipalité tenait à remercier l'artisan électricien qui a réalisé gratuitement, les travaux nécessaires, effectués dans les toilettes de l'école pour que la scolarisation de la petite Colleen se déroule dans les meilleures conditions possibles.